

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE SPÉCIALE**

**LE VENDREDI 31 MAI 2024 – 12 H 30**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le vendredi 31 mai 2024 à 12 h 30, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Sylvie Guévin, Geneviève Hébert et Pascale Pinette et messieurs les conseillers Luc Darsigny et Jean Pinard, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et assistante-greffière.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et projet de règlement numéro 283 relatif aux règles de régie interne des séances du conseil municipal
5. ~~Avis de motion et projet de règlement numéro 285 relatif à la rémunération des élus~~ ITEM RETIRÉ
6. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'assistante-greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

**Résolution 37-05-2024**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 31 mai 2024 soit adopté en retirant le point 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**Résolution 38-05-2024**

**4. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283 RELATIF AUX RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

AVIS DE MOTION est donné par Geneviève Hébert qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 283 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 283 relatif aux règles de régie interne des séances du conseil municipal.

L'objet de ce règlement vise à régler afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil municipal.

---

**~~5. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS~~**

ITEM RETIRÉ

---

**Résolution 39-05-2024**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE la séance soit levée à 12 h 40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers